



## CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés,

**Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dijon**, représenté par son Président en exercice, dûment habilité par délibération du Conseil d'Administration en date du 24 juillet 2020, lui-même représenté par délégation, par Monsieur Antoine HOAREAU, Vice-Président, ci-après dénommé « CCAS »

Et

**Le Réseau Alzheimer Bourgogne – Franche - Comté** dont le siège social est situé 30 boulevard de Strasbourg 21000 Dijon, représenté par son Président Monsieur Imad SFER, ci-après dénommé « RESEDA »,

Et

**L'association Léo Lagrange centre-est** située 12 rue Thurot 21000 Dijon, représentée par Georges Heintz, Président, lui-même représenté par Mme Laëtitia RION – PERRIN, Directrice de l'Espace Baudelaire.

**Il a été convenu ce qui suit :**

### PREAMBULE

La maladie d'Alzheimer ou toute autre maladie apparentée affecte de manière significative la vie de la personne atteinte mais aussi celle de son entourage familial.

RESEDA est un réseau de santé qui regroupe des professionnels impliqués dans la prise en charge des problématiques liées à la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées. Il est subventionné par l'Agence Régionale de Santé (ARS) depuis 2004. Le réseau joue un rôle d'expert et de coordination des acteurs, de formation des professionnels et d'harmonisation des pratiques, de sensibilisation du public et des Aidants.

Le CCAS est un établissement public autonome, géré par un conseil d'administration présidé de droit par le Maire. Il propose des prestations, des services et des dispositifs dans le domaine de l'action sociale et médico-sociale notamment en faveur des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés en les accueillant au sein de son centre de jour « Les Marronniers » et en faveur des Aidants en proposant un « café des proches Aidants » en partenariat avec RESEDA et une formation à destination de tous les Aidants, quels que soient l'âge et la pathologie de la personne accompagnée.

Le CCAS, particulièrement sensibilisé à la problématique Alzheimer et au soutien des Aidants, souhaite développer des actions ou apporter son soutien à celles qui sont mises en œuvre par ses partenaires.

## **ARTICLE 1 : Objet de la convention**

La présente convention vise à formaliser la collaboration entre le Réseau RESEDA, le CCAS et l'association Léo Lagrange. Elle détermine les conditions de mises en œuvre d'ateliers de cuisine au sein de l'Espace Baudelaire en faveur d'un groupe constitué de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés et de leurs aidants.

## **ARTICLE 2 : Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour la période du 1er septembre au 31 décembre 2020. Au regard du bilan réalisé en fin d'année et avec l'accord de toutes les parties, elle pourra être reconduite pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2021. Elle pourra également faire l'objet d'un avenant modificateur en cas d'adoption de nouvelles modalités.

## **ARTICLE 3 : Conditions de l'intervention**

L'accompagnement des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et troubles apparentés est une des principales préoccupations des acteurs de santé. On constate que l'entourage éprouve des difficultés à trouver ou à accepter des aides matérielles et humaines destinées à réduire le risque d'épuisement.

En général, les formes de prise en charges médico-sociales proposées sont basées sur la séparation du malade et de l'aidant afin de lui offrir du répit.

Le réseau RESEDA souhaite proposer un atelier cuisine à des couples aidant/aidé. Les objectifs sont les suivants :

- Pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés :
  - \* maintenir les capacités cognitives et motrices,
  - \* stimuler la prise d'initiative, la praxie, la dextérité,
  - \* entretenir une activité et la mobilité,
  - \* renforcer le lien social et familial grâce à une activité réalisée dans une structure autre que médico-sociale.
  
- Pour les Aidants :
  - \* prévenir le risque d'épuisement par le partage du quotidien de chacun,
  - \* retrouver du plaisir à être ensemble en redécouvrant l'autre.

Une fois par mois (excepté les mois de juillet et août) un groupe constitué de couples aidants/aidés participera à un atelier cuisine pour la réalisation d'un goûter. A l'issue de l'atelier, les préparations seront dégustées ensemble afin de créer un moment d'échanges entre les participants et les animateurs.

Il est à noter que l'Aidant pourra choisir de ne pas participer à l'atelier cuisine s'il souhaite bénéficier d'un moment de répit, mais pourra rejoindre le groupe pour la dégustation.

## **ARTICLE 4 : Engagement des parties**

- Le CCAS s'engage à :
  - \* mettre à disposition un agent de la collectivité, en tant que cuisinier à titre gracieux, qui se chargera de proposer des recettes, transmettre la liste des denrées alimentaires nécessaires, animer l'atelier cuisine, s'assurer de la propreté des locaux avant son départ,
  - \* être un relais de communication de l'action.
  
- RESEDA s'engage à :
  - \* assurer la promotion de l'action,

- \* enregistrer les inscriptions des participants,
  - \* s'assurer du transport des participants,
  - \* fournir les denrées alimentaires,
  - \* mettre à disposition un co-animateur de l'atelier,
  - \* s'assurer de la sécurité des participants pendant l'atelier cuisine et la dégustation, il est responsable du groupe,
  - \* s'assurer de la propreté des locaux avant son départ.
- L'espace Baudelaire s'engage à mettre à disposition :
- \* les moyens nécessaires au bon déroulement des activités en termes de locaux et de matériels,
  - \* un espace de convivialité pour la dégustation.

#### **ARTICLE 5 : Résiliation**

La présente convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties signataires moyennant un préavis d'un mois par lettre recommandée avec accusé de réception.

#### **ARTICLE 6 : Litiges**

Tous les litiges concernant l'application de la présente convention relèvent de la seule compétence du tribunal administratif de Dijon, dans le respect des délais de recours.

Fait à Dijon, le

Pour le Président,  
Le Vice-Président  
du CCAS

Le Président de RESEDA

Pour le Président,  
La Directrice de  
L'Espace Baudelaire

Antoine HOAREAU

Imad SFER

Laëtitia RION-PERRIN